

Conditions générales régissant les camps « La Quère 2025 »

-1- Conditions générales

Les limites d'âge sont indiquées sur notre page web pour les cinq camps. Le nombre d'enfants est limité à 60.

-2- Bien vivre son camp

Lors des camps, les enfants vivent une expérience riche et immersive, empreinte de vie collective. Ils explorent ou redécouvrent un environnement unique, entourés de moniteurs et monitrices bienveillants ainsi que d'autres enfants qu'ils n'ont pas forcément rencontrés auparavant.

La mission des camps de La Quère est de contribuer à l'encadrement et à l'épanouissement des enfants et des adolescents. Nous visons à encourager leur développement physique par des randonnées en montagne, des jeux et activités en plein air. Nous mettons également un point d'honneur à promouvoir au maximum possible l'intégration sociale, en cultivant au maximum le respect des différences et en favorisant un esprit de coopération et de solidarité.

-3- Participation aux frais

Pour les enfants domiciliés dans la Commune de **Bastogne**, le prix du séjour est de **450 €** pour le 1^{er} enfant et de 425 € pour les enfants suivants appartenant à la même famille (sur base de l'adresse du domicile).

Pour les enfants domiciliés **EN DEHORS de la commune de Bastogne**, le prix du séjour est de **475 €** pour le 1^{er} enfant et de 450 € pour les enfants suivants de la même famille (sur base d'une même adresse de domicile).

-4- Inscriptions

Les préinscriptions ouvriront vers la mi-janvier (la date et l'heure approximative seront renseignés sur notre page web www.laquere.be et sur notre page FaceBook « Camps La Quère ».

Un classement sera établi sur la base de l'horodatage des inscriptions, avec une priorité accordée aux enfants de Bastogne et de sa région, enfant(s) de bénévoles La Quère ainsi qu'à certains enfants placés en institutions par les services d'aide à la jeunesse.

Les parents des 60 premiers enfants classés en ordre utile seront invités à confirmer l'inscription en :

- 1) Versant un **acompte** de 200 Euros (voir Point 5 : Paiement).
- 2) Transmettant le(s) **dossier(s) d'inscription complet(s)**, uniquement en version papier, à l'organisatrice des camps : **DELAISSE – AHN Catherine**, rue du 1er d'Artillerie, 6, 6600 BASTOGNE.

Le dossier d'inscription comprendra :

- 1) La fiche d'inscription,
- 2) Le Formulaire des autorisations (décision médicale, prise de vue, utilisation des données -RGPD- et l'autorisation de quitter le pays (avec signatures des parents ou civilement responsables, avec légalisation par la commune).
- 3) La fiche médicale complète, accompagnée d'une copie du carnet de vaccination.

Ces démarches devront être effectuées DANS LE MOIS suivant l'invitation qui sera adressée par l'organisatrice des camps.

Les enfants non retenus seront placés sur une liste d'attente et leurs parents en seront informés par mail.

L'équipe des bénévoles encadrant les camps n'inclut pas de médecin, ni d'infirmier. En conséquence, elle n'est pas en mesure d'assurer un suivi médical adapté pour certains enfants nécessitant des soins spécifiques ou une surveillance médicale particulière. Cette limitation vise à garantir la sécurité et le bien-être des participants tout en respectant les compétences et les responsabilités de l'équipe. Nous invitons donc les familles concernées à prendre en compte cette information lors de l'inscription et à envisager des solutions adaptées si nécessaire avec les chefs du camp concerné.

Les modalités pratiques pour les inscriptions sont précisées dans le document « Informations générales » téléchargeables sur le site www.laquere.be.

-5- Paiement

L'acompte de 200 €, obligatoire au moment de l'inscription, est à verser sur le compte des Œuvres de Plein Air et de vacances BE54 1096 6394 1797 BIC : BKCPBEBB

Le **solde** devra impérativement être versé **avant le 15 mai 2025** sur ce même compte. En cas de non-paiement à cette date, l'inscription pourra malheureusement être annulée afin de laisser la priorité aux autres participants.

Mettre en **communication** : le **numéro** du camp et **les nom(s) et prénom(s) de (des) l'enfant(s)**

-6- Désistement - Annulation

- Plus d'un mois avant le départ : l'acompte ne sera pas remboursé.
- Entre 1 mois et 15 jours avant le départ : 50 % du prix total sera retenu.
- Entre 15 jours et 5 jours avant le départ : 75 % du prix total sera retenu.
- Moins de 5 jours avant le départ : la totalité du prix sera retenue.
- En cas de maladie ou d'accident empêchant la participation aux activités, un remboursement sera effectué (hors acompte), sur présentation d'un certificat médical.

-7- Assurances

Notre association, Œuvres de Plein Air et de Vacances asbl, est assurée en responsabilité civile. Cependant, cette assurance ne couvre pas les dommages matériels ou personnels (lunettes, GSM, etc.). Nous invitons donc chaque famille à vérifier les garanties de leur propre assurance familiale, notamment pour couvrir les éventuels dommages que leur enfant pourrait causer à un tiers ou aux équipements mis à sa disposition.

-8- Fiche de renseignements (fiche médicale)

Document confidentiel

Ces données seront détruites ou rendues aux parents ou responsables après le séjour.

-9- Téléphones mobiles et contact en cas d'accident

Les Œuvres de Plein Air et de Vacances recommandent de laisser les téléphones portables à la maison afin que les participants puissent profiter pleinement du camp, des activités et de la nature.

Certains chefs de camp interdisent ou limitent l'usage du GSM.

En cas de besoin d'urgence, un chef de camp appellera les représentants légaux ou inversement.

-10- Droit à l'image

Il peut arriver que l'équipe du camp prenne des photos ou vidéos pendant le camp. Le consentement est demandé sur le document à signer.

-11- Demande d'intervention à votre mutuelle

Le document pour la mutuelle est à remettre au départ du camp et sera restitué au retour.

-12- Règlement d'ordre intérieur

La réussite d'un séjour en communauté repose sur la bonne volonté et la bonne humeur de chaque participant. Les objets de valeur sont à éviter. L'organisation des camps décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Pour assurer le bon fonctionnement des séjours, l'utilisation des GSM est interdite, sauf à certains moments définis dans la journée par certains chefs de camp (La Quère donne l'opportunité de se (re)connecter à la nature)

Les lecteurs DVD, ordinateurs, consoles de jeux, et autres appareils similaires sont interdits.

Respect de l'intimité et des espaces réservés à chacun, notamment dans les chambres, sanitaires et couloirs

Adoption d'un comportement et une tenue décentes.

L'introduction et la consommation d'alcool, de tabac, e-cigarettes ou de drogues sont strictement interdites.

Respect du planning et des horaires prévus.

Participation active aux moments de partage.

Maintenir le silence pendant les temps de sieste et après l'heure du coucher.

Prendre soin et respecter le matériel mis à disposition.

Participation aux tâches communes (services, vaisselle, remise en ordre, etc.).

**Siège social de l'asbl :
Œuvres de Plein Air et de Vacances,
Villers-La-Bonne-Eau, 25
B 6600 BASTOGNE**